

DOLLE

de conseillers en exercice : 23

de présents : 14

de votants : 19

Date de convocation :

Le 11 juin 2025

Publiée le : 19 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

ID : 059-215904764-20250617-D2025_16-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 Juin à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

Etaient présents : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, M. Michel SLOMIANY, M. Jean-Michel DOLACINSKI, M. Pierre DELEPORTE, Mme Linda WIART, adjoints, M. Aymeric DOLLE, M. Pierre BOUREL, Mme Lydie WAELES, Mme Mathilde MANIA, Mme Anne DE RENTY, Mme Claire-Marie DUREUX, Jérôme HERLAUT, M. Christian SPARROW,

Etaient absents excusés : Mme Annie FRERE, Mme Delphine TOFFIN, M. Michel BISIAUX, M. Arnaud LEPROHON, Mme Sandrine BILLOIR (arrivée à 19 h 10),

Etaient absents non excusés : Mme Nathalie LURKA, M. Régis BEDOU, Mme Mathilde MASCLET, M. Christophe BELOT (arrivé à 18 h 45)

Procurations : Mme Annie FRERE donne procuration à Mme Thérèse WARGNIES, Mme Delphine TOFFIN donne procuration à Mme Lydie WAELES, M. Michel BISIAUX donne procuration à M. Guy COQUELLE, M. Arnaud LEPROHON donne procuration à M. Aymeric DOLLE, Mme Sandrine BILLOIR donne procuration à Mme Linda WIART.

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

25.16 - Dénomination de la place située entre les rues des coquelicots, des marronniers et des bleuets

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28,

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

A ce titre, M. le Maire explique que la place située entre la rue des coquelicots, la rue des Marronniers et la rue des Bleuets n'a pas de dénomination officielle.

Ainsi, il propose à l'Assemblée dans le cadre de la tradition républicaine de mettre à l'honneur un ancien maire qui a contribué à l'histoire communale

Pour rappel, M. Jacques Bardoux a été Maire de Proville durant quatre mandats de 1971 à 1995 et a également occupé des fonctions de Vice-Président de la communauté de villes de Cambrai.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, trois contres (Mme DUREUX, MM SPARROW et HERLAUT), ACCEPTE la proposition de M. le Maire en dénommant cet espace du nom de l'ancien Maire Jacques BARDOUX.

Pour copie conforme
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Aymeric DOLLE




Le Maire
Guy COQUELLE




La présente délibération n° 25.16, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.